

ÉLEVAGES OVINS DE L'OUEST : RÉFÉRENTIEL COÛT DE PRODUCTION

Réseaux d'élevage Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne

Le coût de production est doublement sous les feux de l'actualité en élevage ovin. D'une part la flambée des prix des matières premières de l'hiver 2010-2011 puis la sécheresse du printemps ont fortement pesé sur cet indicateur. D'autre part le calcul de ce coût de production fait partie des éléments clés de la rénovation de l'appui technique entreprise dans le cadre de la Reconquête ovine. Ce document propose un référentiel établi à partir des résultats enregistrés dans les fermes de références (année 2009) et de l'actualisation en conjoncture 2010 des cas-types, modèles établis à partir du suivi de ces fermes de références.

LA MÉTHODE NATIONALE EST CALÉE !

Le coût de production a été calculé selon la nouvelle méthode nationale, harmonisée entre les différentes filières herbivores des Réseaux d'Élevage. Le coût ainsi défini intègre la rémunération du travail des exploitants, sur la base d'1,5 SMIC brut, ainsi que celle des terres en propriété (au prix du fermage local) et des capitaux propres (taux de 1,5%). Cette méthode permet l'affectation automatique des charges de structure et de la main-d'œuvre entre ateliers (ovin, bovin, grandes cultures, etc.), selon une série de clés issues d'un traitement statistique sur l'ensemble des fermes de références des Réseaux d'Élevage.

Elle se caractérise également par l'absence de prix de cession pour les cultures intra-consommées, celles-ci étant prises au coût réel via la prise en compte des surfaces utilisées. Du fait de l'absence actuelle de clés d'affectation pour les ateliers hors-sol (volailles essentiellement), le coût n'a pas été calculé pour les ateliers ovins associés à ce type de production.

Concernant l'atelier ovin viande, le coût de production est défini par rapport aux agneaux vendus en carcasse : les réformes et la laine sont considérés comme des coproduits, les agnelles conservées pour le

renouvellement du troupeau ne sont pas prises en compte (flux interne au système), et les autres types d'agneaux vendus (jeunes reproducteurs, etc.) sont convertis en « équivalent carcasse ».

STRUCTURES ET PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL

La productivité du travail, liée à la taille du cheptel par UTA ovine et à la productivité des brebis, impacte fortement le coût de production total, la rémunération de la main-d'œuvre des exploitants étant prise en compte, sur la base d'1,5 SMIC. Si les agnelles conservées pour le renouvellement ne sont pas prises en compte dans le calcul du coût de production (basé sur le poids de carcasse d'agneau vendu), elles le sont bien dans la productivité numérique par brebis, base de l'analyse technique.



RÉSEAUX D'ÉLEVAGE



INSTITUT DE L'ÉLEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
POITOU-CHARENTES



> **Tableau 1 : Structures et productivité du travail**

Système	Nombre	Coût total (€/kg carc.)	Kg carc. vendus/UMO ovine	UMO ovines	Brebis	Prod. Num./brebis
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	5	10,20	10 092	1,41	564	156
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	5	10,73	9 281	0,99	491	122
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	7	10,95	8 517	1,35	611	120
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	6	11,42	6 557	1,16	460	113
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	6	11,40	9 799	1,08	756	105
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	2	8,18	12 367	1,57	1 643	109
Ovins-Bovins Naisseur	9	10,49	9 356	0,85	473	124
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	6	9,16	12 210	0,58	340	131
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	1	8,49	22 106	0,46	558	129
OV-Cultures Herbager	4	10,48	9 115	0,58	365	115
Ovins-Bovins Lait	4	9,67	14 222	0,43	249	168

Travail : le premier poste

Si la main-d'œuvre salariée reste marginale en élevage ovin, la rémunération du travail des exploitants sur la base d'1,5 SMIC brut correspond au 1er poste du coût de production « complet ».

Alimentation : le poids des concentrés

Les aliments achetés représentent de loin le 1er poste parmi les charges opérationnelles. Le coût du concentré acheté par kg de carcasse vendu est de l'ordre de 2 €/kg pour les systèmes intensifs du bassin Ouest et pour les ovins-cultures du bassin Est. Ce coût est un peu plus faible pour les spécialisés plus herbagers et pour les systèmes ovins-bovins, autour d'1,5 €/kg. La plus forte intensification des surfaces en système mixte avec bovins ou cultures, majore le coût/kg des surfaces, cultures autoconsommées comprises : de l'ordre de 0,8 €/kg, contre 0,5 à 0,6 €/kg en système spécialisé.

Pour l'analyse technique du poste alimentation, la quantité globale de concentré consommé (cultures autoconsommées comprises) rapportée à la productivité pondérale totale (agnelles de renouvellement au poids moyen des agneaux de boucherie) est un critère d'efficacité très intéressant. Il varie globalement du simple au double selon les systèmes, de l'ordre de 6 à 12 kg/kg de carcasse.

> **Tableau 2 : Travail (€/kg carc.)**

Système	Travail	dont salaires et charges salariales	dont rémunération du travail exploitant
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	2,61	0,00	2,60
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	2,96	0,07	2,89
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	3,31	0,02	3,29
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	4,01	0,25	3,76
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	2,82	0,25	2,56
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	2,22	0,58	1,64
Ovins-Bovins Naisseur	2,85	0,15	2,70
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	2,25	0,10	2,15
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	1,10	0,00	1,10
OV-Cultures Herbager	2,66	0,33	2,34
Ovins-Bovins Lait	1,88	0,02	1,86



> **Tableau 3 : Alimentation (€/kg carc.)**

Système	Aliments achetés	Coût des surfaces	dont engrais et amendements	dont semences	dont autres charges végétales	kg Ctr€/kg carcasse produit
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	1,99	0,48	0,24	0,14	0,11	8,5
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	2,00	0,48	0,28	0,13	0,07	11,3
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	1,58	0,37	0,14	0,16	0,08	8,1
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	1,64	0,60	0,35	0,14	0,11	8,7
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	1,81	0,67	0,45	0,11	0,11	8,7
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	0,65	0,70	0,42	0,16	0,12	5,6
Ovins-Bovins Naisseur	1,62	0,81	0,49	0,15	0,17	8,8
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	1,37	0,77	0,44	0,17	0,16	8,4
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	2,17	0,87	0,62	0,03	0,22	14,4
OV-Cultures Herbager	2,03	0,76	0,45	0,15	0,16	9,2
Ovins-Bovins Lait	1,47	0,94	0,49	0,24	0,20	6,2

Frais d'élevage : un poste à ne pas négliger

Ce poste a fortement augmenté avec les années, et il représente maintenant le double du coût des surfaces, de l'ordre de 1 €/kg, achats de reproducteurs compris. Les frais de reproduction comprennent les traitements hormonaux, inséminations, échographies et l'identification. Ne sont pas détaillés les frais divers d'élevage : litière, transformation et commercialisation.

> **Tableau 4 : Frais d'élevage (€/kg carc.)**

Système	Frais d'élevage	dont frais vétérinaires	dont frais reproduction	dont achats de reproducteurs
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	0,94	0,27	0,32	0,11
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	1,53	0,43	0,36	0,57
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	1,04	0,34	0,33	0,22
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	1,05	0,54	0,38	0,10
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	1,11	0,50	0,33	0,20
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	1,02	0,61	0,32	0,05
Ovins-Bovins Naisseur	1,04	0,37	0,34	0,18
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	1,00	0,31	0,33	0,21
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	1,04	0,11	0,86	0,00
OV-Cultures Herbager	0,96	0,47	0,35	0,03
Ovins-Bovins Lait	1,30	0,37	0,43	0,18

Mécanisation : l'autre poste à surveiller

Le poste mécanisation est en moyenne du même ordre de grandeur que les aliments achetés, soit 1,7 €/kg. Si dans le Bassin Ouest (Deux-Sèvres, Pays de la Loire et Bretagne) les travaux par tiers pèsent plus que les amortissements, ces derniers font souvent le double des travaux par tiers dans le Bassin Est (Vienne et Charente). Le poste entretien comprend les achats de petit matériel.



> **Tableau 5 : Mécanisation (€/kg carc.)**

Système	Mécanisation	dont travaux par tiers	dont carburants et lubrifiants	dont entretien	dont amortissements matériel
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	1,69	0,46	0,15	0,39	0,65
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	1,43	0,44	0,18	0,32	0,50
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	1,66	0,58	0,13	0,38	0,58
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	1,21	0,11	0,29	0,26	0,55
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	1,73	0,36	0,20	0,44	0,67
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	0,95	0,22	0,16	0,19	0,39
Ovins-Bovins Naisseur	1,54	0,38	0,20	0,29	0,68
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	1,70	0,37	0,19	0,33	0,81
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	1,23	0,00	0,12	0,22	0,89
OV-Cultures Herbager	1,21	0,40	0,24	0,20	0,37
Ovins-Bovins Lait	1,90	0,31	0,23	0,38	0,98

Bâtiments et frais divers

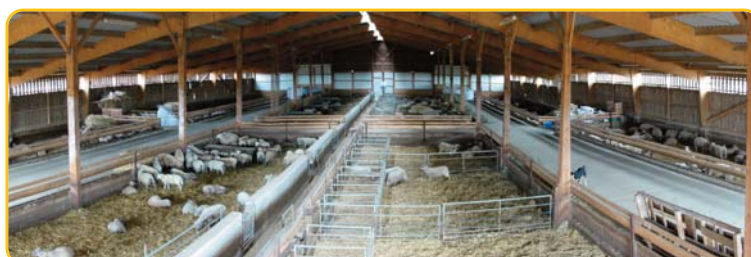
Le poste bâtiment, essentiellement les amortissements, représente en moyenne moins de la moitié des aliments ou de la mécanisation. Le poste « Divers » n'est pas si marginal que son nom pourrait le laisser penser. Avec le poids des assurances et frais de gestion, il pèse à peu près autant que les bâtiments.

> **Tableau 6 : Bâtiments et frais divers (€/kg carc.)**

Système	Bâtiments et installations	dont eau, gaz et électricité	dont entretien et location des bâtiments	dont amortissements bâtiments et installations	Frais divers
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	0,75	0,06	0,05	0,57	0,74
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	0,57	0,01	0,03	0,45	0,76
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	0,72	0,05	0,08	0,53	0,95
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	0,47	0,04	0,05	0,30	0,87
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	0,68	0,04	0,08	0,52	0,80
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	0,50	0,04	0,02	0,42	0,63
Ovins-Bovins Naisseur	0,43	0,07	0,05	0,28	0,71
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	0,40	0,02	0,09	0,26	0,67
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	0,64	0,09	0,08	0,41	0,55
OV-Cultures Herbager	0,45	0,05	0,04	0,31	0,70
Ovins-Bovins Lait	0,33	0,03	0,04	0,20	0,58

Foncier et capital : l'élevage ovin en mobilise aussi

Même si la production ovine est réputée pour ne pas mobiliser trop de capital, la rémunération totale de celui-ci, terres comprises, pèse presque autant que la mécanisation.





> **Tableau 7 : Foncier et capital (€/kg carc.)**

Système	Foncier et Capital	dont fermage et frais du foncier	dont rémun. des terres en propriété	dont frais financiers	dont rémun. des capitaux propres
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	0,99	0,48	0,19	0,12	0,20
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	1,01	0,21	0,41	0,20	0,16
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	1,31	0,76	0,07	0,33	0,13
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	1,56	0,46	0,74	0,10	0,21
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	1,79	0,61	0,65	0,26	0,20
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	1,51	0,91	0,10	0,25	0,15
Ovins-Bovins Naisseur	1,49	0,65	0,44	0,24	0,11
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	1,00	0,60	0,09	0,15	0,12
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	0,89	0,37	0,16	0,25	0,10
OV-Cultures Herbager	1,72	0,60	0,47	0,46	0,07
Ovins-Bovins Lait	1,28	0,63	0,01	0,45	0,07

Produit et rémunération permise

Après la très mauvaise année 2008, la meilleure conjoncture de 2009 a permis de dépasser le seuil d'I SMIC par UMO dans la plupart des systèmes. Le produit total correspond à la somme du prix moyen/kg, des autres produits (réformes, laine, etc.) et des aides (y compris les DPU, au prorata des hectares). Le prix de revient, obtenu par déduction des aides et autres produits du coût de production, est directement comparable au prix de vente.



> **Tableau 8 : Produit (€/kg carc.)**

Système	Produit total	Prix agneaux	Autres produits	Aides	Prix de revient	Rémunération permise nb de SMIC /UMO
Spécialisé Bassin Ouest Intensif	8,52	5,59	0,52	2,41	7,26	0,7
Spécialisé Bassin Ouest Semi-Intensif	10,13	5,93	1,07	3,13	6,53	1,3
Spécialisé Bassin Ouest Herbager	10,03	5,78	0,58	3,67	6,70	1,1
Spécialisé Bassin Est Semi-extensif	9,57	5,42	0,09	4,06	7,26	0,8
Spé. Bass. Est Extensif grand troupeau	10,06	5,62	0,60	3,84	6,95	0,8
Spé. Bass. Est Ext. grd troupe. Société	9,26	5,62	0,33	3,32	4,53	3,2
Ovins-Bovins Naisseur	9,73	5,50	0,72	3,52	6,26	1,3
Ovins-Bovins Naisseur-engraisseur	8,79	5,65	0,61	2,53	6,02	1,6
OV-Cultures Bergerie quasi-intégrale	9,43	6,02	0,92	2,49	5,08	2,8
OV-Cultures Herbager	10,31	5,42	0,50	4,39	5,60	1,5
Ovins-Bovins Lait	8,36	5,79	0,40	2,17	7,10	0,7

PREMIÈRES RÉFÉRENCES 2010 : COÛT DE PRODUCTION DES CAS-TYPES

L'actualisation des cas-types en conjoncture 2010 permet de chiffrer les objectifs de coût de production par système.

> **Tableau 9 : Mécanisation**

Système	Coût total	UMO ovines	Brebis	Prod. Num.	Productivité de la main-d'oeuvre	Aliments	Coût des surfaces	Frais d'élevage	Mécanisation	Frais divers	Foncier et Capital	Travail
S1 Spécialisé Prolifique	7,19	1,00	420	200	13 300	1,19	0,66	0,66	1,11	0,51	0,46	1,86
S2 Spé. Intensif Zone Plaine	8,78	1,27	470	155	9 002	1,04	0,78	0,90	1,32	0,57	0,86	2,75
S3 Spé. Intensif Grd troupeau	8,33	1,50	700	144	10 646	0,91	0,82	0,99	1,28	0,56	0,84	2,33
S4 Spé Semi-extens. Zone Plaine	8,49	1,00	500	140	11 121	1,42	0,55	0,96	1,19	0,64	0,90	2,23
S5 Spé. Semi-extens. Zone déf.	9,33	1,00	500	131	10 194	1,40	0,81	1,17	1,22	0,70	0,90	2,43
S6 Spécialisé Ext. Grd troupeau	9,00	1,43	860	115	10 571	1,28	0,60	1,19	1,14	0,58	1,26	2,34
C1 Ovins-Cultures Bergerie quasi-intégrale	9,12	0,62	400	133	13 065	0,32	1,78	0,82	1,97	0,66	0,97	1,90
C2 Ovins - Cultures Intensif	8,03	0,62	350	147	12 759	0,73	0,99	0,89	1,22	0,54	1,11	1,94
B1 Ovins-Bovins Viande Semi-extensif	9,81	0,79	300	130	7 530	1,14	0,94	1,23	1,02	0,70	1,02	3,29
B2 Gaec Ovins-Bovins Viande	8,15	1,03	500	132	10 520	1,08	0,73	1,05	0,90	0,53	0,94	2,35
L1 Ovins-Bovins Lait Prolifique	8,14	0,75	200	194	8 584	1,16	0,60	0,60	1,05	0,62	0,72	2,89
L2 Ovins-Bovins Lait Race herbagère	11,21	0,70	200	140	6 119	1,61	0,66	1,05	1,41	0,85	0,96	4,05

Le rééquilibrage des aides améliore fortement le niveau de rémunération permis par le produit. Pour les systèmes spécialisés, il varie de 1,2 à 2,4 SMIC/UMO.

> **Tableau 10 : Produits**

Système	Produit total	Prix agneaux	Autres produits	Aides	Prix de revient	nb de SMIC /UMO
S1 Spécialisé Prolifique	7,76	5,78	0,19	1,79	5,21	2,0
S2 Spé. Intensif Zone Plaine	8,24	5,65	0,41	2,18	6,19	1,2
S3 Spé. Intensif Grd troupeau	8,76	5,61	0,42	2,73	5,18	1,8
S4 Spé Semi-extens. Zone Plaine	8,71	5,61	0,41	2,70	5,39	1,7
S5 Spé. Semi-extens. Zone déf.	9,75	5,81	0,39	3,55	5,39	1,8
S6 Spécialisé Ext. Grd troupeau	10,12	5,79	0,40	3,94	4,67	2,2
C1 Ovins-Cultures Bergerie quasi-intégrale	9,37	5,98	0,41	2,98	5,73	1,7
C2 Ovins - Cultures Intensif	9,01	5,91	0,36	2,74	4,93	2,3
B1 Ovins-Bovins Viande Semi-extensif	9,30	5,67	0,48	3,15	6,18	1,3
B2 Gaec Ovins-Bovins Viande	8,63	5,60	0,39	2,64	5,12	1,8
L1 Ovins-Bovins Lait Prolifique	7,67	5,64	0,21	1,83	6,11	1,3
L2 Ovins-Bovins Lait Race herbagère	8,74	5,83	0,42	2,49	8,30	0,6

Contacts

Unité de programmes
«Réseaux d'élevage ovins»

Vincent Bellet
Bretagne, Pays de la Loire,
Poitou-Charentes,
Tél.: 05 49 44 74 94
Fax: 05 49 46 79 05
vincent.bellet@idele.fr

Nathalie Augas
Charente
Tél.: 05 45 84 09 28
Fax: 05 45 84 43 83
nathalie.augas
@charente.chambagri.fr

Daniel Ingremeau
Deux-Sèvres
Tél.: 05 49 77 15 16
Fax: 05 49 75 69 89
daniel.ingremeau
@deux-sevres.chambagri.fr

Olivier Pagnot
Vienne
Tél.: 05 49 44 74 24
Fax: 05 49 44 74 45
olivierpagnot
@vienne.chambagri.fr

Guillaume Bahier
Vienne
Tél.: 05 49 91 97 46
Fax: 05 49 91 58 24
guillaume.bahier
@vienne.chambagri.fr

Gilles Clénet
Loire-Atlantique
Tél.: 02 53 46 60 01
Fax: 02 53 46 63 39
gilles.clenet@loire-atlantique.chambagri.fr

Laurent Fichet
Maine-et-Loire, Mayenne
et Sarthe
Tél.: 02 41 33 61 00
Fax: 02 41 93 96 24
laurent.fichet@maine-et-loire.chambagri.fr

Stéphane Migné
Vendée
Tél.: 02 51 36 82 77
Fax: 02 51 36 84 65
stephane.migne
@vendee.chambagri.fr

Alain Gouédard
Bretagne
Tél.: 02 23 48 26 92
Fax: 02 23 48 26 81
alain.gouedard@ille-et-vilaine.chambagri.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier du Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural géré par le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR), de France AgriMer et de la région Pays de la Loire.



Septembre 2011